



DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 63
Nombre de procurations : 13
Nombre de votants : 76
Date de la convocation : 23 juin 2021
Date de publication : 07 juillet 2021

GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 82/21

Objet

Rapport sur le Prix et la
Qualité du Service de la DSP
SPANC – Année 2020

Secrétaire de séance

Claire BOURGEOIS-
RÉPUBLIQUE

Rapporteur :

Gérard FERNOUX-
COUTENET

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) : P. Antoine, D. Bernardin suppléé par S. Duthu, M. Berthaud, A. Borneck, C. Bourgeois-République, S. Calinon, S. Champanhet, J.P. Chapin, G. Chauchefoin, C. Chautard, B. Chevaux, J.L. Croiserat, J.P. Cuiet, J.M. Daubigny, F. David, C. Demortier, A. Diebolt suppléé par A. Noirot, G. Fernoux-Coutenet, J.P. Fichère, J.B. Gagnoux, T. Gauthray-Guyenet, D. Gindre, N. Gomet, O. Gruet, B. Guerrin, H. Guibelin, M.R. Guibelin, M. Hoffmann, P. Jacquot suppléé par S. Kedziora, G. Jeannerod, N. Jeannet, C. Labourot, O. Lacroix, J.P. Lefèvre, J.L. Legrand, J. Lepetz, I. Mangin, S. Marchand, C. Mathez, A. Mathiot, M. Mbitel, O. Meugin, D. Michaud, C. Millier, M. Mirat, C. Monneret, J. Pannaux, A. Pernoux, L. Rabbe, J.M. Rebillard, C. Riotte, J.C. Robert, J.Y. Roy, T. Ryat, E. Saget, P. Sancey, J.M. Sermier, G. Soldavini, J. Stolz, D. Troncin, P. Verne, P. Viverge, J. Zasempa.

Délégués absents ayant donné procuration :

A. Callegher à C. Monneret, I. Delaine à C. Bourgeois-République, A. Douzenel à M. Mbitel, F. Dray à M. Mirat, D. Germond à J.B. Gagnoux, I. Girod à P. Antoine, J. Gruet à J.P. Cuiet, A. Hamdaoui à A. Borneck, P. Jaboviste à M. Berthaud, L. Jarrot-Mermet à N. Gomet, C. Nonnotte-Bouton à J.P. Fichère, J. Péchinot à S. Champanhet, F. Rigaud à J.M. Daubigny.

Délégués absents non suppléés et non représentés :

P. Blanchet, J.L. Bonin, G. Ginét, M. Henry, C. Jeanneaux, J. Lagnien, E. Pavvret, H. Prat.

Les articles D2224-1 à D2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) stipulent que le Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS). Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

C'est un document public qui répond à une exigence de transparence interne mais également à l'exigence de transparence vis à vis de l'utilisateur, lequel peut le consulter à tout moment au siège du service.

Le Conseil Municipal de chaque commune adhérent à un Établissement Public de Coopération Intercommunal est destinataire du rapport. Le maire le présente au Conseil Municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Le rapport ci-annexé présente les caractéristiques techniques du service (communes concernées, population desservie, mode de gestion et missions du service, indice de mise en œuvre), la tarification et les recettes du service et plusieurs indicateurs de performance.

Conformément aux dispositions de l'article L.1413-1 du CGCT, la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a examiné le rapport sur le prix et la qualité du service public.

Elle s'est ainsi réunie le 8 juin 2021 pour examiner ce rapport d'activité 2020 et a validé le rapport présenté.

Vu le rapport sur le prix et la qualité du service de l'année 2020 pour le Service Public d'Assainissement Non Collectif,

Vu l'avis favorable rendu par la CCSPL du 8 juin 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le rapport sur le prix et la qualité du service de l'exercice 2020,
- **AUTORISE** Monsieur le président à diffuser ce rapport à l'ensemble des partenaires intéressés.

Fait à Dole,
Le 29 juin 2021,
Le Président, Jean-Pascal FICHÈRE,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle Moyens Ressources / Direction des Finances
- Pôle Services Techniques / Service Eau et Assainissement
- Trésorerie Municipale du Grand Dole



Communauté d'Agglomération du Grand Dole

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement Non Collectif

Exercice 2020

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement non collectif pour l'exercice 2011 présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr

Pour tout autre renseignement, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE.....	3
1.1 PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI.....	3
1.2 MODE DE GESTION DU SERVICE	4
1.3 ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D301.0).....	4
1.4 INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (D302.0).....	4
L'INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DU SERVICE POUR LES ANNEES 2019 ET 2020 EST DE 100.	5
2 TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE.....	5
2.1 MODALITE DE TARIFICATION.....	5
2.2 RECETTES.....	5
3 INDICATEURS DE PERFORMANCE	6
3.1 TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (P301.3) 6 NB : CHANGEMENT DE LA FORMULE DE CALCUL DU TAUX DE CONFORMITE. CE TAUX EST CALCULE DESORMAIS SUR LA DUREE DU CONTRAT (2015) ET NON DEPUIS LA CREATION DU SERVICE EN 2011 AFIN D'EVITER DES DOUBLONS.	6
3.2 EVALUATION DU NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS PAR LE SPANC	6

1. Caractérisation technique du service

1.1 Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau intercommunal.

- Nom de la collectivité : Communauté d'Agglomération du Grand Dole
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté d'Agglomération
- Compétences liée au service

<input checked="" type="checkbox"/> Contrôle des installations	<input type="checkbox"/> Traitement des matières de vidanges
<input type="checkbox"/> Entretien des installations	<input type="checkbox"/> Réhabilitation des installations
	<input type="checkbox"/> Réalisation des installations

Territoire desservi (47 communes adhérentes au service) :

- | | |
|--------------------------|------------------------|
| • Abergement la Ronce, | • Gevry, |
| • Amange, | • Gredisans, |
| • Archelange, | • Jouhe, |
| • Audelange, | • Lavangeot, |
| • Aumur, | • Lavans-lès-Dole, |
| • Authume, | • Malange, |
| • Auxange, | • Menotey, |
| • Baverans, | • Moissey, |
| • Biarne, | • Monnières, |
| • Brevans, | • Nevy-lès-Dole, |
| • Champdivers, | • Parcey, |
| • Champagny, | • Peintre, |
| • Champvans, | • Peseux, |
| • Châtenois, | • Pointre, |
| • Chevigny | • Rainans, |
| • Choisey, | • Rochefort-sur-Nenon, |
| • Crissey, | • Romange, |
| • Damparis, | • Saint Aubin, |
| • Le Deschaux, | • Sampans, |
| • Dole, | • Tavaux, |
| • Eclans-Nenon, | • Villers Robert, |
| • Falletans, | • Villette-lès-Dole, |
| • Foucherans, | • Vriange. |
| • Frasne-les-Meuilières, | |

Existence d'une CCSPL Oui Non

Existence d'un zonage Oui, date d'approbation : Non

Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation : 24 juin 2015

1.2 Mode de gestion du service

Le service est exploité en **délégation de service public (affermage)**

- Nom du délégataire : SOGEDO et SUEZ
- Date de début de contrat : 1^{er} septembre 2011
- Date de fin de contrat initial : 31 août 2015
- Date de début du deuxième contrat : 1^{er} septembre 2015
- Date de fin du deuxième contrat : 31 août 2021
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31 août 2021
- Nombre d'avenants : 2.
- Missions du délégataire :
Le contrôle de conception et de réalisations des installations d'assainissement non collectif neuves ou en cas de réhabilitation.
Le contrôle de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes. Ce contrôle est envisagé avec une périodicité de 6 ans.
Le diagnostic des installations en cas de vente immobilière.

1.3 Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert environ 6835 habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 56096.

1.4 Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Exercice 2019	Exercice 2020
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	20	20
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	20	20
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	30	30
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	30	30
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	-	-
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	-	-

10	Le service assure le traitement des matières de vidange	-	-
----	---	---	---

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour les années 2019 et 2020 est de 100.

2 Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1 Modalité de tarification

La redevance d'assainissement non collectif est uniquement destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations et le diagnostic vente). La part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification est forfaitaire.

Les tarifs applicables aux 01/01/2019 et 01/01/2020 sont les suivants :

Tarifs	Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
Compétences obligatoires		
Tarif du contrôle de conception des installations neuves en €	112,14 HT	114,63 HT
Tarif du contrôle de bonne exécution des installations neuves en €	73,36 HT	74,99 HT
Tarif du contrôle des installations existantes en €	18,20 HT par an	18,62 HT par an
Tarif du contrôle des installations pour cession immobilière en €	94,32 HT	96,49 HT

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 24/06/2015 effective à compter du 01/09/2015.

2.2 Recettes

	Exercice 2019			Exercice 2020		
	Collectivité	Déléataire	Total	Collectivité	Déléataire	Total
Facturation du service obligatoire en €	0	47539	47539	0	71039	71039

3 Indicateurs de performance

3.1 Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

- Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service.

L'indicateur est le rapport, exprimé en pourcentage, entre, d'une part, le nombre d'installations déclarées conformes suite aux contrôles prévus à l'article 3 de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif à l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif auquel est ajouté le nombre d'installations ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement suite aux contrôles prévus à l'article 4 du même arrêté et, d'autre part, le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service.

Attention : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

$$\text{Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif} = \frac{\text{Nombre d'installations déclarées conformes} + \text{nombre d'installations ne présentant pas de risques}}{\text{Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service}}$$

	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2020
Nombre d'installations contrôlées conformes sans risque ou mises en conformité	2585	1514
Nombre d'installations contrôlées.	2741	1544
Taux de conformité en %	94,3	98,06

NB : changement de la formule de calcul du taux de conformité. Ce taux est calculé désormais sur la durée du contrat (2015) et non depuis la création du service en 2011 afin d'éviter des doublons.

3.2 Evaluation du nombre d'habitants desservis par le SPANC

La population desservie par le service public d'assainissement non collectif est estimée par le calcul suivant :

$$\text{Population desservie} = \frac{\text{Population} \times \text{Nb d'abonnés d'assainissement non collectif}}{\text{Nombre d'abonnés eau potable}}$$

Quand le SPANC couvre la totalité du territoire, la population desservie est alors celle de la totalité de la commune.

Commune	nombre d'abonnés ANC	nombre d'abonnés eau potable	population communale 2019	estimation de la population desservie par l'ANC
Abergement la Ronce	356	377	873	873
Amange	7	189	488	18
Archelange	5	125	223	9
Audelange	48	143	276	93
Aumur	154	174	375	375
Authume	24	438	841	46
Auxange	83	90	204	204
Baverans	8	218	521	19
Biarne	46	208	413	91
Brevans	22	329	693	46
Champagney	16	208	488	38
Champdivers	142	195	440	320
Champvans	54	712	1460	111
Châtenois	2	172	408	5
Chevigny	105	131	284	284
Choisey	23	591	1067	42
Crissey	21	308	691	47
Damparis	23	1313	2742	48
Dole (+Goux)	348	12107	24666	709
Eclans-Nenon	13	180	392	28
Falletans	158	183	403	403
Foucherans	9	1134	2281	18
Frasne les Meulières	65	76	122	122
Gevry	2	328	709	4
Gredisans	7	67	137	14
Jouhe	7	256	620	17
Lavangeot	66	71	142	142
Lavans lès Dole	20	156	333	43
Le Deschaux	346	475	1034	753
Malange	14	115	327	40
Menotey	36	159	324	73
Moissey	12	269	576	26
Monnières	7	193	430	16
Nevy les Dole	106	141	294	294
Parcey	20	469	1007	43
Peintre	63	78	131	131
Peseux	105	150	321	225
Pointre	56	71	127	127
Rainans	10	129	277	21
Rochefort sur Nenon	40	380	684	72
Romange	4	87	202	9
Saint Aubin	10	870	1844	21
Sampans	36	486	1194	88
Tavaux	4	1958	4034	8
Villers Robert	93	123	234	234
Villette les Dole	7	388	789	14
Vriange	0	98	161	0
Total	2801	27118	56282	6365